

# FICHE DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) No 1907/2006

Date de révision : 08/05/2015

Numéro de version : 05

## 1. Identification de la substance ou préparation et de la société /l'entreprise

### 1.1 Identification Produit

**Nom du Produit :** MAST Occutest

**Code Produit :** OCCU1

### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations recommandées :** Produit de diagnostic *In vitro* ; Produit chimique de laboratoire.

**Utilisations déconseillées :** Pas d'information disponible.

### 1.3 Renseignements sur le fournisseur du produit et de la fiche de sécurité

**Fabricant / fournisseur :** Mast Group Ltd., Mast House,  
Derby Road,  
Bootle,  
Merseyside,  
UK.  
L20 1EA  
Téléphone : +44 (0) 151 933 7277  
Email : uksales@mastgrp.com  
Web : www.mastgrp.com

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification CLP-Règlement (CE) no 1272/2008 :**

**Dangers physiques :** Selon les données disponibles, il n'y a aucun danger physique.

**Dangers pour la Santé :** Réactif A : Liquide inflammable (Cat.2) ; Toxicité orale aiguë (Cat.4) ; Toxicité spécifique pour un organe cible : exposition unique (Cat.2) ; Toxicité aquatique chronique (Cat.2). Liquide inflammable (Cat.3) ; Corrosion cutanée (Cat.1A).  
Réactif B : Dommages oculaires grave (Cat.1).  
Réactif C : Aucun.

**Dangers pour l'environnement :** Selon les données disponibles, il n'y a aucun risque environnemental.

### 2.2 Eléments d'étiquetage

	Réactif A	Réactif B	Réactif C
<b>Pictogramme :</b>			Aucun.
<b>Mentions d'avertissement :</b>	Danger	Danger	Aucun.
<b>Mentions de danger :</b>	H226 : Liquides et vapeurs inflammable. H314 : Provoque des brûlures importantes et endommage les yeux. H225 : Liquide et vapeurs hautement inflammable. H302 : Nocif si ingéré. H371: Peut provoquer des dommages aux organes. H411 : Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.	H318 : Provoque de graves lésions oculaires.	Aucun.
<b>Conseils de prudence :</b>	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. NE PAS FUMER. P260 : Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P273 : éviter les rejets dans l'environnement P308 + P311 : Si exposé ou concerné: Appeler un centre antipoison ou un médecin.	P305 + P351 + P338 : Si dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.	Aucun.

# FICHE DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) No 1907/2006  
Date de révision : 08/05/2015  
Numéro de version : 05

## 2.3 Classification selon la Directive européenne 67/548/CEE ou 1999/45/CE

	Réactif A	Réactif B	Réactif C
<b>Symbole de danger :</b>			Pas applicable.
<b>Phrase(s) – R :</b>	R11-35 : Hautement inflammable, provoque de graves brûlures	R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.	Pas applicable.
<b>Phrase(s) – S :</b>	S16-26-36/37 : Conserver à l'écart de toute source d'étincelles - ne pas fumer, en cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin, porter des vêtements de protection et des gants appropriés.	S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.	Pas applicable.

## 2.4 Autres dangers

Aucune information disponible.

## 3. Composition / informations sur les composants

### Composition :

Kit à plusieurs composants contenant les éléments suivants:

Réactif A: Tétraméthylbenzidine dans une base liquide organique.

Réactif B: Peroxyde d'hydrogène dans une solution tamponnée stabilisée.

Réactif C: Haemin dans une matrice inerte.

### Composants dangereux :

#### 1- Réactif A : Tétraméthylbenzidine dans une base liquide organique

Composant	N° CAS	N° CE	Concentration	Classification CLP – 1272/2008/CE	Classification à 67/548/CEE
Tétraméthylbenzidine	54827-17-7	259-364-6	0,15% w/v	Irritation cutanée Cat.2 ; Irritation oculaire Cat.2 ; Toxicité spécifique pour un organe cible : exposition unique Cat.3 H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque de graves irritations oculaires. H335 : Peut provoquer une irritation respiratoire.	Xi – Irritant R36/37/38 : Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.
Acide acétique glacial	64-97-7	200-580-7	20%	Liquide inflammable Cat.3 ; Corrosion cutanée Cat. 1A. H226 : Liquide et vapeur inflammable H314 : Provoque des brûlures importantes et endommage les yeux.	C – Corrosif R10 : Inflammable R35 : Provoque de graves brûlures
Éthanol dénaturé	64-17-5	-	80%	Liquide inflammable Cat.2 ; Toxicité orale aiguë Cat.4 ; Toxicité spécifique pour un organe cible : exposition unique Cat.2 ; Toxicité aquatique chronique Cat.2 H225 : Liquide et vapeur hautement inflammable. H302 : Nocif si ingéré. H371 : Peut provoquer des dommages aux organes. H411 : Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.	F- Inflammable ; Xn- Nocif ; N- Dangereux pour l'environnement. R11 : Hautement inflammable. R20/21/22 : Nocif si inhalé, en contact avec la peau et si ingéré. R68/20/21/22 : Nocif : Risque possible d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut causer des effets indésirables à long terme dans l'environnement aquatique.

#### 2- Réactif B : Peroxyde d'hydrogène dans une solution tamponnée stabilisée.

Composant	N° CAS	N° CE	Concentration	Classification CLP – 1272/2008/CE	Classification à 67/548/CEE
Peroxyde d'hydrogène	532-94-5	-	>2%	Toxicité orale aiguë Cat.4 ; Dommages graves oculaire Cat.1 H302 : Nocif si ingéré. H318 : Provoque de graves dommages oculaires	Xn – Nocif. R22 : Nocif si ingéré. R41: Risque de graves dommages oculaires.

#### 3- Réactif C : Haematin dans un support inerte et coloré avec des colorants naturels.

Composant	N° CAS	N° CE	Concentration	Classification CLP – 1272/2008/CE	Classification à 67/548/CEE
Hématine porcine	15489-90-4	-	≈0,1%	Aucune.	Aucune.

# FICHE DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) No 1907/2006

Date de révision : 08/05/2015

Numéro de version : 05

## 4. Mesures de premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Conseils généraux : Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Contact oculaire : Rincer abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes, également sous les paupières. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau : Laver minutieusement la peau avec du savon et rincer abondamment. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion : Rincer la bouche abondamment. Consulter un médecin en cas de symptômes.
- Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication sur les soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un extincteur à eau pulvérisée, CO2, mousse ou poudre sèche.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Pas d'information disponible.

### 5.2 Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Matières combustibles. La décomposition thermique peut conduire à l'émanation de gaz et de vapeurs irritants.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome approprié pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.

### 5.4 Informations complémentaires

Pas d'information disponible.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection approprié. Eviter la formation de poussière.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer les déversements dans un récipient approprié pour l'élimination. Éviter la formation de poussière.

### 6.4 Informations complémentaires

Pas d'information disponible.

# FICHE DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) No 1907/2006

Date de révision : 08/05/2015

Numéro de version : 05

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Toujours utiliser des gants lors de la manipulation du réactif Ninhhydrin.

### 7.2 Conditions pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker à 2 – 8°C. Protéger des rayons directs du soleil et de l'humidité. Garder bien scellé dans le conditionnement fourni.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est réservé à une utilisation en laboratoire et ne doit être utilisé que par le personnel de laboratoire qualifié adapté.

## 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs seuil à surveiller au poste de travail :

Ne contient aucune substance avec des limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Aucune protection technique requise.

Mesures de protection personnelle : Protection du corps : Porter une blouse de laboratoire de microbiologie standard.

Protection yeux / visage : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux conformes à la norme NF EN 166.

Protection de la peau et des mains : Porter des vêtements de protection, par exemple des gants en nitrile.

Note : La ninhydrine colore les protéines de tous les acides aminés / protéines présents sur la peau, porter des gants de protection tout temps de la manipulation de ce réactif.

Protection respiratoire : Manipuler dans un endroit bien ventilé.

Mesures générales d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques de laboratoire.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

	Réactif A	Réactif B	Réactif C
Aspect :	Liquide.	Liquide.	Pâte.
Odeur :	Alcool / odeur de vinaigre.	Odeur de vinaigre.	Inodore.
Seuil odorant :	Pas applicable.	Pas applicable.	Pas applicable.
Couleur :	Jaune pâle et clair.	Blanc à blanchâtre.	Marron.
Valeur du pH :	pH 2,8 à 20°C.	pH 4,0.	Pas applicable.
Point de fusion / point de congélation :	77-118°C à 1013hPa.	Pas connu.	Pas connu.
Point / intervalle d'ébullition initial :	16,2/-114°C.	Pas connu.	Pas connu.
Point d'éclair :	13°C.	Pas connu.	Pas connu.
Taux d'évaporation :	Pas de donnée disponible	Pas applicable.	Pas applicable.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Limites inférieures à 3,3%, supérieures à 19%.	Non explosif.	Non explosif.
Limites d'explosivité :	Pas de donnée disponible	Pas applicable.	Pas applicable.
Pression de vapeur :	58,1/15,2 hPa à 20°C	Pas applicable.	Pas applicable.
Densité de vapeur :	Pas de donnée disponible.	Pas applicable.	Pas applicable.
Densité relative :	Pas applicable.	Pas applicable.	Pas applicable.
Solubilité dans l'eau :	Miscible avec l'eau.	Pas applicable.	Pas applicable.
Solubilité dans d'autres solvants :	Log Pow. -0,17/-0,32	Pas connu.	Pas connu.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas connu.	Pas connu.	Pas connu.
Température d'auto-inflammation :	Pas de donnée disponible.	Pas applicable.	Pas applicable.
Température de décomposition :	Pas de donnée disponible.	Pas de donnée disponible.	Pas de donnée disponible.
Viscosité :	Pas de donnée disponible.	Pas de donnée disponible.	Pas de donnée disponible.
Propriétés explosives :	Pas de donnée disponible.	Pas de donnée disponible.	Pas de donnée disponible.
Propriétés oxydantes :	Pas de donnée disponible.	Pas de donnée disponible.	Pas de donnée disponible.

### 9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

# FICHE DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) No 1907/2006  
Date de révision : 08/05/2015  
Numéro de version : 05

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune connue sur les informations disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Produits incompatibles. Eviter la chaleur. Eviter la formation de poussière.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune connue.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur le produit : Ce produit ne présente pas de toxicité aiguë sur la base des informations connues ou fournies.

### 11.2 Données toxicologiques pour les composants

Toxicité aiguë : Tétraméthylbenzidine :Voir RTECS : DV2300000.

Acide acétique : LD50 Orale – Rat : 3,310 mg/kg. Voir RTECS : AF1225000.

LC50 Inhalation – Souris : 1 h – 5620 ppm.

Remarques : Organes sensoriels et sens spéciaux (Nez, yeux, oreille et goût) : Yeux : irritation conjonctive. Organes sensoriels et sens spéciaux (Nez, yeux, oreille et goût) : Yeux : Autres. Sang : Autres changements. LC50 inhalation – Rat : 4h – 11,4 mg/l. LD50 Dermique – Lapin : 1,112 mg/kg.

Éthanol dénaturé : En contact avec les yeux provoque : rougeur, vision floue, provoque des larmes.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer: délipidation, dermatite, vomissement, faiblesse, confusion, somnolence, inconscience, convulsions.

Estomac - irrégularités - fondées sur des preuves humaines (heptane).

Rein - Irrégularités - Basé sur des preuves humaines (acétate d'éthyle).

Corrosion / irritation de la peau : Peut provoquer une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Peut provoquer une irritation oculaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas de données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas de données disponibles.

Cancérogénicité : Pour Ethanol dénaturé : CIRC : 2B – Groupe 2B : Peut-être cancérogène pour l'homme (4-Methylpentan-2-one)

Toxicité pour la reproduction : Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique : Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

Peut causer une irritation respiratoire.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition répétée : Pas de données disponibles.

Danger par aspiration : Pas de données disponibles.

Effets potentiels sur la santé : Pas de données disponibles.

# FICHE DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) No 1907/2006

Date de révision : 08/05/2015

Numéro de version : 05

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Acide acétique : Toxicité pour poisson semi-statique test LC50 : *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel) : >1,000mg/l – 96h. (Ligne directive de l'OCDE 203). Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatique. EC50 : *Daphnia magna* (puce d'eau) : > 300,82 mg/l : 48 h (Ligne directive de l'OCDE 202).

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pour l'acide acétique: biodégradabilité aérobique - temps d'exposition 30 d. Résultat: 99% - Facilement biodégradable. Remarques : Devrait être biodégradable. Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas connue pour contenir des composants persistants, bioaccumulables et toxique (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des concentration supérieures ou égales à 0.1%.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pour l'éthanol dénaturé: Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Considérations relatives à l'élimination :	Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales. Éliminer tous les déchets contaminés, telles que les boîtes de pétri utilisées, selon les règles microbiologiques locales.
--	--

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR / RID : IMDG : IATA : 2924

### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID : IMDG : IATA : Liquide inflammable, corrosif, n.o.s.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID : IMDG : IATA : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR / RID : IMDG : IATA : II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR / RID : IMDG : IATA : Aucun connu.

### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Pas de données disponibles.

# FICHE DE SECURITE



Conformément au règlement (CE) No 1907/2006

Date de révision : 08/05/2015

Numéro de version : 05

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations / législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé, et d'environnement

Pas de données disponibles.

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Rapports d'évaluation de la sécurité chimique non requis pour les mélanges / produits du DIV.

## 16. Autres informations

Date de création originelle : 11/02/1999

Raison de la modification du document : Mis à jour conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 pour intégrer la Classification CLP – informations de règlement (CE) N° 1272/2008.

Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent être utilisées comme un guide. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont applicables au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Elles ne représentent pas une garantie des propriétés du produit et sont conçues seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le relargage sécurisés et ne doivent pas être considérés comme une spécification de garantie ou de la qualité. Mast Group Ltd. ne saurait être tenu pour responsable de dommages résultants de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus. Consultez notre site Web à l'adresse [www.mast.grp.com](http://www.mast.grp.com) et/ou le verso de notre facture pour les termes et conditions de vente complémentaires.